

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
LA REGION NAZAIRIENNE ET DE
L'ESTUAIRE**

DECISION N°2020.00161 DU 25/05/2020

**DIRECTION AFFAIRES GENERALES
SERVICE DES ASSEMBLEES**

Objet :
Cession de matériel informatique aux élus
de la CARENE

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19 ;

Considérant que le Président se voit attribuer de plein droit, par l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article, lesquelles sont expressément exclues de la délégation ;

Considérant qu'il y a lieu de retirer du parc communautaire les matériels dont l'état d'obsolescence ne correspond plus aux besoins des services auprès desquels ils sont affectés ;

Considérant la fin du mandat des élus communautaires.

DECIDE :

Article 1- La cession en l'état du matériel désigné ci-après, au tarif de 30 €, aux élus de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire.

Désignation	Model	Année d'Achat	Prix d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/03/2020	Nombre
Ipad	Ipad Air 2 wifi 16Gb	2015	390€ TTC	30€	23

Article 2- La recette correspondante est constatée sur le chapitre 77 du budget. Un titre de recettes sera émis auprès de chaque élu désireux d'acquérir ce matériel.

Article 3- La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et portée à la connaissance de Mmes et MM. les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Article 4- Le Président de la CARENE et le Receveur percepteur de la trésorerie municipale de Saint-Nazaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Nazaire, le 25 mai 2020

Le Président,
David SAMZUN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by 'SAMZUN' in a cursive script, enclosed within a large, sweeping oval stroke.

Conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi qu'à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19, le Président de l'EPCI informera sans délai et par tout moyen l'ensemble des conseillers communautaires maintenus en fonction, ainsi que les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour non encore en fonction, des décisions prises dans le cadre de ses attributions



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : GUENEGO Audrey

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	D202000161
Date de la décision:	2020-05-25 00:00:00+02
Objet:	Cession de matériel informatique aux élus de la CARENE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.2.6 - autres
Identifiant unique:	044-244400644-20200525-D202000161-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
044-244400644-20200525-D202000161-AR-1-1_0.xml	text/xml	921
<i>nom de original:</i>		
DEC161_20200525_Cession materiel informatique aux élus.pdf	application/pdf	45871
<i>nom de métier:</i>		
99_AR-044-244400644-20200525-D202000161-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	45871

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mai 2020 à 07h51min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mai 2020 à 07h51min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mai 2020 à 07h51min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mai 2020 à 07h51min21s	Reçu par le MI le 2020-05-28